



**Arrêté ministériel du 30 mars 2023 portant accréditation des programmes d'études menant au « Bachelor in Nutrition, Fitness and Health » et au « Bachelor in Corporate Health Management and Well-Being » offerts par l'établissement d'enseignement supérieur spécialisé « LUNEX International University of Health, Exercise and Sports S.A. ».**

*Le Ministre de l'Enseignement supérieur  
et de la Recherche,*

Vu la loi modifiée du 19 juin 2009 portant organisation de l'enseignement supérieur, et notamment son titre III portant sur les modalités d'implantation de formations d'enseignement supérieur sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg ;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 24 août 2016 portant sur l'accréditation d'institutions et de programmes d'enseignement supérieur étrangers au Grand-Duché de Luxembourg ;

Vu le rapport d'évaluation de NVAO (*Nederlands – Vlaamse Accreditatieorganisatie*) tel que soumis le 22 mars 2023 ;

*Arrête :*

**Art. 1<sup>er</sup>.**

L'institution « LUNEX International University of Health, Exercise and Sports S.A. » est accréditée en tant qu'établissement d'enseignement supérieur spécialisé pour la période du 15 septembre 2023 au 14 septembre 2028 pour offrir les programmes d'études suivants :

- « Bachelor in Nutrition, Fitness and Health » ;
- « Bachelor in Corporate Health Management and Well-Being ».

Les deux programmes d'études précités sont accrédités pour la période du 15 septembre 2023 au 14 septembre 2028.

**Art. 2.**

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Luxembourg, le 30 mars 2023.

*Le Ministre de l'Enseignement supérieur  
et de la Recherche,*  
**Claude Meisch**

